

## Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Christelle GIRARDY, Kévin TORRES-FERREIRA, Bernard TRUCHE, Nadine TRUCHE.
<i>Absents excusés :</i>	Clémentine CORTET, Laurence DESLOGES (procuration à Bernard TRUCHE), Alexandre MERLE
<i>Secrétaire de séance :</i>	Christelle GIRARDY

Un oubli a été relevé dans le compte rendu de la séance du 30 janvier 2020, Monsieur Bernard TRUCHE n'a pas été porté dans les présents alors qu'il assistait bien à la séance. Cette correction faite, Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.



### 01 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Il est rappelé que chaque année, nous devons confronter les comptes de gestion dressés par le receveur avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

Il s'agit donc simplement d'approuver que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019, par le receveur, sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ils n'appellent ni observation ni réserve de notre part.

*Voté à l'unanimité*



### 02a / COMPTE ADMINISTRATIF - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Madame le Maire rappelle qu'elle ne peut présider la séance d'approbation des comptes administratifs dont elle est responsable.

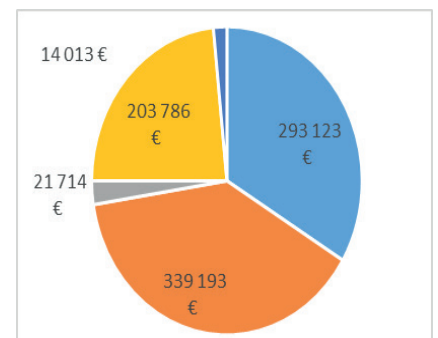
Il est proposé de désigner Monsieur Jean Marc JOURDAN comme Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

*Voté à l'unanimité*

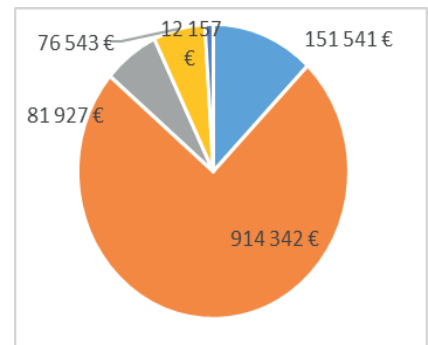


### 02b / COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	réalisé 2018	réalisé 2019	2019/2018
charges à caractère général	268 043 €	293 123 €	9%
charges de personnel	368 477 €	339 193 €	-8%
dotation de solidarité	22 742 €	21 714 €	-5%
autres charges générales	225 064 €	203 786 €	-9%
charges financières	26 418 €	14 013 €	-47%
charges exceptionnelles	52 427 €	800 €	-98%
	963 171 €	872 629 €	

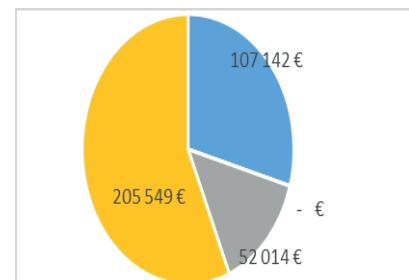


Recettes de fonctionnement	réalisé 2018	réalisé 2019	2019/2018
produits de service	158 987 €	151 541 €	-5%
impôts et taxes	883 178 €	914 342 €	4%
dotations	103 674 €	81 927 €	-21%
autres produits gestion courante	76 712 €	76 543 €	0%
produits exceptionnels	17 515 €	12 157 €	-31%
	<u>1 240 066 €</u>	<u>1 236 510 €</u>	

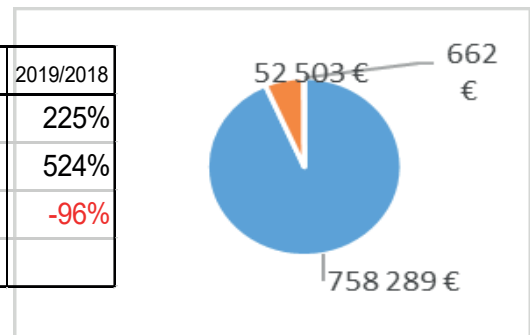


Il est à noter que les charges de fonctionnement s'élèvent à 872 629.75 €. Les recettes sont à 1.236.510.37 €. Le solde positif de l'exercice s'établit donc à 363 880.62 €

Dépenses d'investissement	réalisé 2018	réalisé 2019	2019/2018
Remboursement des emprunts	107 790 €	107 142 €	-1%
immobilisation incorporelles	11 677 €	- €	-100%
immobilisations	288 228 €	52 014 €	-82%
immobilisations en cours	467 564 €	205 549 €	-56%
	<u>875 259 €</u>	<u>364 705 €</u>	



Recettes d'investissement	réalisé 2018	réalisé 2019	2019/2018
dotations & fonds de réserve	233 110 €	758 289 €	225%
subventions	8 415 €	52 503 €	524%
dépôts et cautionnement	16 674 €	662 €	-96%
	<u>258 199 €</u>	<u>811 454 €</u>	



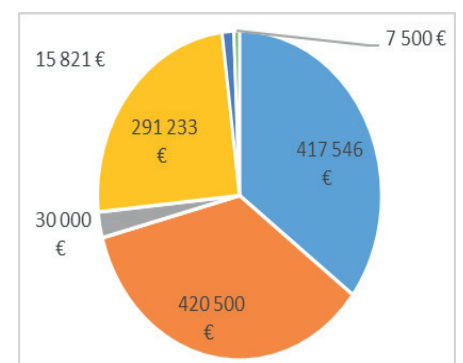
Le solde de la section d'investissement s'élève à 446 748.69 euros pour l'exercice 2019. A cela s'ajoute les dépenses engagées sur 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet à facturation soit 53 824 € la couverture d'autofinancement s'élève donc à 392.924 euros.

*Voté à l'unanimité*

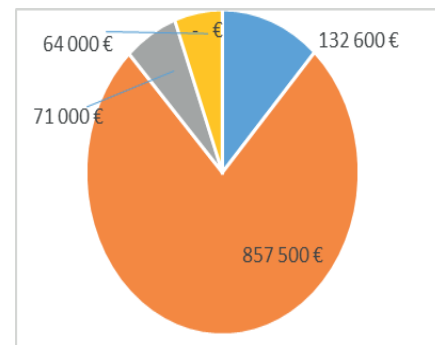


### 03 / BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	réalisé 2019	budget 2020	2020/2019
charges à caractère général	293 123 €	417 546 €	42%
charges de personnel	339 193 €	420 500 €	24%
dotation de solidarité	21 714 €	30 000 €	38%
autres charges générales	203 786 €	291 233 €	43%
charges financières	14 013 €	15 821 €	13%
charges exceptionnelles	800 €	7 500 €	838%
	<u>872 629 €</u>	<u>1 182 600 €</u>	
virement à la section investissement		849 187 €	
Total		<u>2 031 787 €</u>	



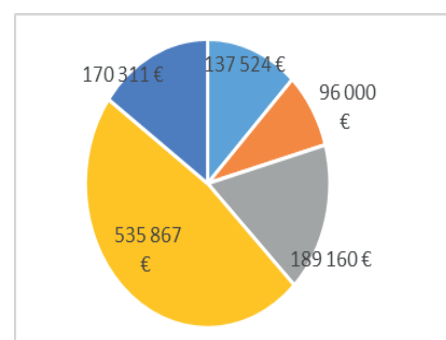
Recettes de fonctionnement	réalisé 2019	budget 2020	2020/2019
produits de service	151 541 €	132 600 €	-12%
impôts et taxes	914 342 €	857 500 €	-6%
dotations	81 927 €	71 000 €	-13%
autres produits gestion courante	76 543 €	64 000 €	-16%
produits exceptionnels	12 157 €	- €	-100%
	<u>1 236 510 €</u>	<u>1 125 100 €</u>	
Excédent reporté		906 687 €	
Total		2 031 787 €	



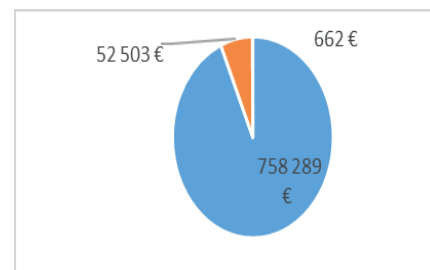
La prévision de recettes tient compte des reports des exercices antérieurs pour 906 686.79 €

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	réalisé 2019	budget 2020	2020/2019
Remboursement des emprunts	107 142 €	137 524 €	28%
immobilisation incorporelles	- €	96 000 €	0%
immobilisations	52 014 €	189 160 €	264%
immobilisations en cours	205 549 €	535 867 €	161%
report solde investissement		<u>170 311 €</u>	0%
	<u>364 705 €</u>	<u>1 128 862 €</u>	



Recettes d'investissement	réalisé 2019	budget 2020	2020/2019
dotations & fonds de réserve	758 289 €	274 135 €	-64%
subventions	52 504 €	- €	-100%
dépôts et cautionnement	<u>662 €</u>	<u>5 540 €</u>	737%
	<u>811 455 €</u>	<u>279 675 €</u>	
virement de la section exploitation		849 187 €	
Total		1 128 862 €	



Nous sommes restés prudents sur les recettes de fonctionnement, à ce jour nous ne connaissons pas encore l'estimation des recettes fiscales.

- Les recettes, pour l'exercice sont estimées à 1.125.100 euros contre 1.236.510 réalisées en 2019, à ces 1.125.100 euros s'ajoutent le report des exercices antérieurs de 906.686 euros, soit un total de 2.031.787 euros.
- Les dépenses ont été évaluées à 1.182.600 euros :
  - o Charges à caractère général 417.546 euros
  - o Charges de personnel 420.500 euros
  - o Fonds de péréquation 30.000 euros
  - o Autres charges de gestion 291.233 euros
  - o Le reste, reste identique à l'exercice précédent
- Pour les investissements, nous avons reporté les montants nécessaires aux projets en cours, pour les autres imputations des sommes sans détails ont été portées.
- L'équilibre de la section d'investissement s'effectue par un virement de la section fonctionnement de 849.187 euros

Ce budget doit permettre au nouveau conseil d'envisager d'autres projets.

Un point sur les emprunts en cours :

- Il reste un emprunt sur des travaux de sécurité qui avaient été engagés, il s'agissait de travaux de renforcement de la falaise suite à la chute de blocs, il se termine en 2020.
- Et celui pour la construction du bâtiment de Fortis qui se terminera en 2023.

La commune a donc un niveau d'endettement extrêmement faible, permettant là aussi de faire face à de gros travaux, sur le futur.

En ce qui concerne la partie investissement, voici le prévisionnel des travaux que nous projetons sur l'année 2020,

- Rénovation de la deuxième partie de la superette : prévisionnel de 150.000 € sachant que tout est à faire. C'est simplement un prévisionnel, nous n'avons actuellement aucune base de calcul et tout projet devra faire l'objet d'un appel d'offres validé par le conseil.
- Sur les bâtiments : 5.300 €.
- Salle des fêtes : aménagement rangement, changement de matériel pour une enveloppe globale de 90.000 €.
- Aménagement autour du plan d'eau : 50.000 €
- Travaux sur la voirie, réfection des routes et chemins pour 30.000 €
- Mise en place de caméras pour 25.000 €
- Matériel et outillage : 10.000 €
- Matériel et mobilier de bureau et modification de la banque d'accueil à la mairie : 15.000 €
- Rénovation de l'éclairage public, armoires, horloges, lampadaires à led : 127.500 €
- Travaux au Covex : 15.000 €
- Et un poste divers pour 55.000 €

*Voté à l'unanimité*



## **04 / TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Nous ne savons toujours pas comment va être compensée la taxe d'habitation qui doit disparaître mais le taux n'est plus à voter cette année.

Compte tenu de notre budget actuel, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter ces taux, il est proposé de les conserver à savoir :

Taxe foncière bâti	24.24 %
Taxe foncière non bâti	69.31 %

*Voté à l'unanimité*



## **05 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE GRAND LAC POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POINTS D'EAU DE LA DECI**

Il est rappelé aux conseillers municipaux que la commune est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Cette compétence a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, dénommés points d'Eau Incendie (PEI). Ces PEI regroupent les Poteaux ou Bouches d'incendie (PI ou BI) et les Points d'Eau Naturels ou Artificiels (PENA).

Les articles du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient notamment :

- L'arrêté du Maire définissant la DECI (obligatoire) qui fixe à minima la liste des PEI de sa commune,
- Le schéma communal de DECI qui permet la planification des équipements de renforcement en tenant compte du développement projeté de l'urbanisation ou des compléments nécessaires de la DECI existante.

## **05 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE GRAND LAC POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POINTS D'EAU DE LA DECI / suite**

Il convient de distinguer plusieurs opérations résultant de la mise en service et du maintien en condition opérationnelle des PEI.

- La visite de réception du PEI neuf ou renouvelé,
- La reconnaissance opérationnelle initiale,
- La maintenance préventive et corrective de PEI
- Les contrôles techniques périodiques qui doivent être réalisés au maximum tous les 5 ans
- La reconnaissance opérationnelle périodique, qui est réalisée par le SDIS, et a pour objet de s'assurer de la disponibilité des EPI.

Afin d'assurer les différents échanges d'informations entre les acteurs de la DECI, le SDIS de la Savoie a mis en œuvre une base de données départementale de gestion des PEI.

Toute création, suppression déplacement ou modification des caractéristiques d'un PEI public ou privé doit faire l'objet d'une saisie sur cet outil.

Grand-lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation de PEI pour le compte de ses communes membres, dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable.

Le coût de la prestation annuelle est de 21 euros par point, divisé par 5, le projet devant se faire sur 5 ans.

La commune possède une trentaine de point, le coût global sera d'environ 650 euros, soit 130 euros par an.

*Voté à l'unanimité*



## **06 / CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Il est rappelé que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

Cette convention est arrivée à expiration le 31 décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

*Voté à l'unanimité*



## 07 / AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Madame le Maire propose d'affecter l'excédent cumulé au 31/12/2019 de 1.130.821,86 € de la façon suivante :

- 224 135.07 € à la couverture d'autofinancement.
- 906 686.79 € à l'excédent de fonctionnement.

*Voté à l'unanimité*



## 08 / CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR FAVORISER LA DESSERTE FORESTIÈRE DU GROS FOUG ET DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE RUFFIEUX

Le conseil municipal a déjà délibéré le 27 juin 2019 sur un projet de convention concernant la réalisation d'une desserte forestière sur les communes de Ruffieux, Serrières-en-Chautagne et Motz.

Il ne s'agit que d'une étude, elle fait suite à une demande de l'ONF.

La Commune de Motz n'a pas souhaité intégrer ce projet.

Il est donc proposé de délibérer en réduisant le périmètre aux 2 communes de Ruffieux et de Serrières en Chautagne et de donner l'autorisation à la commune de Ruffieux des réaliser les travaux d'étude.

*Voté à l'unanimité*



La séance est levée à 20h43

## INFORMATIONS

### PERMIS DE CONSTRUIRE/DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

#### *Permis de construire*

- Monsieur Alexis THOMAS- Construction maison - garage - piscine - Chemin des Charrières,

#### *Déclarations de travaux*

- Monsieur Alexandre CABOT - remplacement d'une porte par une porte vitrée - 1369 Route de Venaize,
- Monsieur Jacques MAILLET - création d'un balcon sous préau - Chemin des Ficuet,
- ONF - remplacement de 3 fenêtres - Maison forestière,

*Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.*

## SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

### FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook

<https://www.facebook.com/serrieresenchautagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook